

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°13 **COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHES**

L'assemblée générale,

Vu l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;
Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2018 ;
Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2022.

ADOPTE :

ARTICLE 1 : Conformément aux dispositions de l'arrêté n°1257 CM susvisé, la Commission des marchés est composée comme suit :

- Monsieur Claude OLIK
- M. Philippe BERCEGOL
- M. Patrick YIENG KOW
- Mme Colette MAOPI
- Mme Fauura BOUTEAU
- M. Jean-René SUARD
- M. Olivier TOUBOUL
- M. Robert CARPENTIER
- M. Maui SANFORD

Article 2 : Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire



Le Président

